

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/09/2017

Dossier complet le :

11/09/2017

N° d'enregistrement :

F09347 P0149

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement sur l'îlot du stade en centre ville de Meyrargues (ZAC d'habitation)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Louis VINCENT - Directeur

RCS / SIRET

5 | 2 | 0 | 6 | 6 | 8 | 4 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Forme juridique

Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Opération d'aménagement (sous forme de zone d'aménagement concerté) qui envisage la création d'environ 11 100 m ² de surface de plancher de logements et environ 1 100 m ² de surface de plancher de commerces sur environ 2 hectares, avec réalisation d'une voie de desserte interne de l'îlot du stade.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une ZAC sur l'îlot du stade, délimité au Nord par la RD96, à l'Ouest par le ruisseau du Vallat, au Sud par la rue d'Albertas et à l'Est par l'arrière des logements donnant sur le Cours des Alpes. Cet îlot est actuellement occupé par le SDIS (au Nord), la Mairie (au Sud) et le stade devant être délocalisé.

Le périmètre de la ZAC est d'environ 22 460 m² et fera l'objet d'un découpage en lot. La ZAC devrait être desservie par une voie nouvelle de desserte interne, permettant d'irriguer le nouveau quartier du nord au sud.

Le programme prévisionnel de l'opération comprend la réalisation d'environ :

- 11 100 m² de surface de plancher, correspondant à un nombre de logements estimé entre 120 et 136 dont 40% logements sociaux

- 1 100 m² de surface de plancher destinées à des commerces et services en rez-de-chaussée.

Il est précisé que le périmètre de la ZAC prend en compte la parcelle occupée par le SDIS. Il est prévu de réaliser la ZAC en 2 phases : une 1^{ère} phase sans la parcelle du SDIS, une 2^{ème} avec le SDIS (une fois que celui-ci sera déplacé).

NB : l'opération n'étant qu'au démarrage des études préalables, aucun plan de projet ne pourra être fourni à cette demande.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'OAP (Orientation d'Aménagement Prioritaire) du projet de PLU (non approuvé) de la Commune souhaitant réaliser une opération d'aménagement à vocation principale d'habitat.

La commune souhaite délocaliser le stade sur un autre site plus approprié. Ce foncier communal d'environ 2 hectares, idéalement situé, est donc disponible pour ce projet de renouvellement urbain.

Cette opération présente tous les critères d'une opération d'habitat d'intérêt communautaire, avec les objectifs suivants :

- L'essentiel de la surface de plancher du projet est consacré au logement ;
- La densité est supérieure à 60 logements à l'hectare ;
- 40% de logements sociaux ;
- Justification d'une approche environnementale de l'urbanisme.

La commune de Meyrargues faisant l'objet d'un arrêté de carence de production de logements sociaux, l'opération revêt à ce titre une réelle importance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet devrait suivre les phases suivantes :

- 2017-2018 : approbation des dossiers de création et de réalisation de ZAC, consultation et choix des opérateurs immobiliers
- Début 2019 : début des travaux (voirie, réseaux divers et espaces verts)
- Début 2020 : première livraison des constructions

NB : l'opération ne pourra débuter sa phase travaux qu'en début d'année 2019 (au plus tôt), une fois que le nouveau stade prévu sur le plateau de la plaine sera mis en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ZAC est destinée principalement à accueillir des logements ainsi que quelques services ou commerces.

La constructibilité du site amènerait à envisager un programme de logements d'environ 11 100 m² de surface de plancher, soit un nombre de 136 logements environ, dont 40% de logements sociaux.

Des occupations tertiaires seront proposées en rez-de-chaussée pour une surface d'environ 1 100 m².

Le projet comportera des espaces publics dont la voirie de desserte du quartier, des places de stationnement à déterminer, des cheminements piétons, le tout accompagné de plantations. Le stationnement privatif pourrait être intégré aux constructions, sous l'emprise des bâtiments.

Dans le cadre de l'exploitation future du projet, il est prévu de définir la mise en oeuvre de locaux déchets pour les bâtiments de logements collectifs.

Il est aussi prévu la mise en oeuvre d'une rétention d'eau pluviale à déterminer. Ce dimensionnement et les solutions envisagées seront développées dans la mise en oeuvre du projet.

Enfin, le maintien du cordon végétal le long du Vallat confortera avec l'arrivée du projet, un maillage de circulations douces à développer à partir de la promenade du Vallat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de création puis dossier de réalisation de ZAC

Dossier de déclaration loi sur l'eau

Procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'une acquisition foncière (si nécessaire)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération	environ 22 460 m ²
Surface de plancher logements	environ 11 100 m ²
Surface de plancher activités/commerces	environ 1 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ilot du stade
Rue d'Albertas
Place des anciens combattants
13 650 Meyrargues

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 5 2' 6 9 " 026 Lat. 4 3° 6 3' 9 2 " 001

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques ZNIEFF se situent à proximité du projet : - Type I : La basse Durance des sicles des Capelans à 3.5 km, La basse Durance, du pont de Pertuis au pont de Cadenet à 4 km (type I) - Type II : La basse Durance à 1 km (type II), Le massif de Concors, plateau de Peyrolles, montagne des Ubacs, bois de Ligoures à 1.6 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques zones couvertes par une protection biotope se situent à proximité du projet : - Lit de la Durance, lieu-dit le Mulet à 2.6 km - Grands Rapaces du Lubéron à 4.5 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Lubéron se situe à 2.2 km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Territoire du Pays d'Aix est couvert par un PPBE 2015-2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Meyrargues est concernée par un site classé, le massif du Concors, et un site inscrit, Le Château de Meyrargues et son parc. Toutefois, le projet prend place en dehors des périmètres de ces deux zones.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Séisme/Mouvement de terrain (approuvé par arrêté préfectoral du 09 avril 1996 puis révisé le 27 avril 2015) : le projet se situe dans la zone B3-I (aléa considéré comme nul ou négligeable). Aléa retrait-gonflement des argiles est faible. Zone de sismicité 4 (moyenne). Risque de liquéfaction pris en compte dans les études. PPR inondations (approuvé par arrêté préfectoral du 05 novembre 2014) : la parcelle représente un risque très faible d'inondation par remontée de la nappe et débordement de rivière.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage pour l'alimentation en eau potable existe sur la commune. Il est situé e amont de la commune en rive droite du canal EDF. Le projet n'est pas inscrit dans un périmètre de protection de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Meyrargues est concernée par un site classé, le massif du Concors, et un site inscrit, Le Château de Meyrargues et son parc. Toutefois, le projet prend place en dehors des périmètres de ces deux zones.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de : - la ZSC Montagne Sainte Victoire à 0.5 km (ZSC FR9301605) - la ZSC La Durance à 1.9 km (ZSC FR9301589) - la ZPS Massif du Petit Lubéron à 4.1 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Durance et les terrains situés au Nord de la rivière sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de la réserve de Biosphère Lubéron Lure (FR6300009). Le projet est situé à environ 3 km au sud de cette zone.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induirait que des décaissements modérés du terrain naturel dans les couches superficielles et ne devrait pas engendrer de modification des écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé au plus près des terrains naturels. Il y aura donc peu d'excédents de matériaux. Autant que possible, les matériaux issus des terrassements en déblais seront valorisés sur place selon leurs natures ou évacués vers d'autres chantiers en cas d'excédents. Le cas échéant, ils pourront être éliminés en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit un besoin en matériaux d'apports pour la constitution des couches de forme, pour les divers revêtements. Les matériaux seront issus de carrières régulièrement exploitées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un contexte urbain où les milieux naturels sont quasi inexistant, hormis la présence du Grand Vallat en frange Ouest du projet. Ce dernier ne devrait pas être impacté. Une étude Faune Flore est en cours afin de déterminer les enjeux pressentis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place en contexte urbain sur des emprises d'ores et déjà artificialisées. Le projet reste éloigné notamment des zones classées Natura 2000 et patrimoine mondial Unesco.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des risques industriels identifiés. L'installation classée pour la protection de l'environnement la plus proche est une carrière située à environ 1.5 km au Sud Ouest. Par contre, le projet est inclus dans la zone de risque de submersion par rupture de 2 barrages : Sainte-Croix sur le Verdon et Serre-Ponçon sur la Durance.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est classée en zone de sismicité moyenne (4) imposant des normes de construction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à aménager une desserte viaire. Il n'est pas susceptible d'augmenter le risque de pollution des eaux ou de l'air par rapport à l'état actuel.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après réalisation du projet, les logements et commerces nouvellement installés créeront un flux. Ce flux sera augmenté par rapport à celui actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet sera source de nuisances pour le voisinage, notamment sonores. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. En phase d'exploitation, le trafic supporté par la voie sera également source de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier peuvent générer des nuisances olfactives liées au fonctionnement des moteurs. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier seront sources de vibrations. Des mesures d'atténuations adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. En phase d'exploitation, le niveau global de vibrations sera voisin de l'état actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera réalisé de jour et ne devrait donc pas engendrer de pollution lumineuse. En phase d'exploitation, il est prévu d'éclairer la voirie interne de la ZAC et les circulations piétonnes (éclairage public).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les engins de travaux émettront des polluants, susceptibles de générer l'émission de poussières. Des mesures seront prises lors de la consultation des entreprises pour imposer l'utilisation de matériels aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet ne sera effectué directement au milieu naturel. La compensation de l'imperméabilisation devrait prévoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume utile : 1 000 m³ par hectare de surface imperméabilisée - Débit de fuite : 15 l/s/ha maximum par hectare de bassin versant drainé par la rétention - Au moins la moitié de ce volume utile (soit 500 m³/ha de surface imperméabilisée) serait assuré par un bassin de rétention ; le reste du volume serait assuré au niveau des espaces collectifs (parking, voirie, espaces verts...)
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer quelques effluents pendant le chantier. En phase d'exploitation, le projet va générer des eaux usées, qui seront collectées par les réseaux principaux au niveau de la promenade piétonne du Grand Vallat et du Cours des Alpes, pour être ensuite traitées à la station d'épuration de la Commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier sera à l'origine de la production de déchets inertes (enrobés, bétons...). Ceux-ci seront mis en décharge conformément à la réglementation. La production de déchets non dangereux en phase d'exploitation correspond classiquement à celle des logements, équipements de services ou commerces (déchets ménagers), qui seront collectés par les services concernés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du périmètre de protection du Château de Meyrargues. Toutefois, l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté dans le cadre des études de projet. La DRAC précise que le projet est situé dans une zone archéologique sensible, à proximité de l'occupation antique de la Tubière (vestiges d'un atelier de tuilier). Le périmètre d'études devra faire l'objet d'un diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vient densifier la commune en matière de logements, en prévoyant 40% de logements sociaux. Ces logements implantés en centre-ville seront à proximité immédiate des services et commerces existants et à créer. Cette implantation favorisera ainsi les déplacements doux et participera à faire du centre-ville un pôle de centralité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard, de l'intérêt général de cet aménagement qui vise, à atteindre les objectifs de logements sociaux et à lutter contre la carence de la commune, de l'état actuel de ce site urbain qui ne présente pas de sensibilité particulière, des impacts faibles qu'engendrent le projet sur l'environnement et compte tenu de la superficie envisagée du projet, la réalisation de cette ZAC de l'îlot du stade du centre ville de Meyrargues peut-être dispensée d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Projet d'Orientation d'aménagement et de programmation - secteur du Centre-Ville

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence

le, 04/04/2017

Signature


**Le Directeur
Jean-Louis VINCENT**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus